



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le 30 juillet 2021

AVIS A LA BATELLERIE

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le règlement général de police de la navigation intérieure,

VU l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière La Sarthe,

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2020 portant délégation de signature, en matière administrative, à Monsieur Bernard Meyzie, Directeur départemental des territoires de la Sarthe.

VU le code des transports et notamment son article R.4241-38 du décret n° 2013-253 du 25 mars 2013.

VU la demande formulée par Le Mans Métropole dans le cadre du 60ème anniversaire du statut de Territoire d'Outre-Mer de Wallis & Futuna organisé par le service Développement et Action Culturels de la Ville du Mans, les 30 et 31 juillet 2021, parc de l'île aux Planches au Mans.

Considérant que pour sécuriser les participants,

Les usagers de la voie d'eau sont informés de la présence de pirogues sur le canal d'aménée de l'écluse des planches au Mans et sont invités à réduire leur vitesse et à observer une attention particulière sur le secteur concerné, le vendredi 30 juillet 2021 de 17h à 19h30 et le samedi 31 juillet 2021 de 11h à 19h.

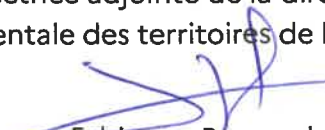
Les embarcations légères de type pirogue et les embarcations nécessaires à l'organisation et à la sécurité de cette manifestation devront s'écarter du canal de navigation lors du passage des autres bateaux.

Les organisateurs seront responsables du balisage de la zone autorisée aux pirogues dans le canal.

L'embarquement dans les pirogues s'effectuera depuis la cale de mise à l'eau en amont du port du Mans. La démonstration de navigation s'effectuera dans le canal des planches. La navigation des pirogues hors de ce périmètre sera interdite. Les pirogues auront l'interdiction de s'approcher du barrage automatique du Greffier qui représente un danger.

Au vu de la proximité du barrage et des risques encourus, seuls les licenciés de l'association Confluence Canoë Kayak Va'a, membre de la fédération française de canoës-kayaks, pourront monter et naviguer à bord des embarcations pour leur démonstration, aucun public ne sera autorisé à monter à bord des pirogues.

Pour le Préfet,
La directrice adjointe de la direction
départementale des territoires de la Sarthe



Fabienne Poupard